



## Compte rendu CTSD du 27 mai 2013

Après lecture de la déclaration préalable de la FSU, l'ordre du jour est abordé.

### Réforme des rythmes :

Sur les 27 communes n'ayant pas demandé de dérogation pour 2014, seules 11 ont déposé à ce jour un PEDT à la préfecture. Le passage à 4 jours et demi concernera donc 37 écoles et entre 14 et 17% des élèves. Le dasen indique qu'après accord du conseil général concernant le transport il a accepté toutes les propositions de modifications des horaires scolaires tant qu'elles ne dépassaient 3h30 par demi-journée. Nous faisons remarquer qu'il y a opacité complète vis-à-vis de l'institution, des parents, des collègues. En effet, les communes ne sont pas tenues de présenter un projet construit ni même de proposer des activités. Nous regrettons la politique du fait accompli qui laisse les parents, les enseignants dans l'expectative sans qu'ils aient pu, pour la plupart, donner leur avis sur l'organisation des rythmes scolaires.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU demande la réécriture complète du décret et l'accord de toute la communauté éducative sur les projets proposés.

La FSU rappelle les principes intangibles de l'école républicaine et demande au dasen de les faire respecter sur tout le territoire du Jura :

- L'éducation nationale est un service public. Il ne doit pas être assujéti à une quelconque territorialisation ou externalisation.

- gratuit (pour la FSU les temps d'activités péri scolaires ne sauraient être payants d'autant que les parents n'auront guère d'autres possibilités que celle de laisser leurs enfants à l'école en attendant que le ramassage scolaire soit assuré (pour exemple à Orgelet les élèves de la maternelle seront en classe jusqu'à 10h30 tandis que ceux de l'élémentaire finiront à 11h 30 !)

- laïque : nous demandons expressément au dasen que les intervenants et les contenus des TAP (temps d'activités périscolaires) respectent les principes de laïcité et que l'institution puisse le vérifier pour chaque commune.

Le dasen reconnaît qu'il n'a pas de vision claire sur les propositions des collectivités (ni du point de vue des activités proposées, ni de celui de la gratuité). Il indique seulement qu'un accord avec la CAF a été signé pour que celle-ci puisse participer aux frais engendrés. Il rappelle que pour l'année prochaine, la consultation de tous devrait être obligatoire et qu'une synthèse devra être trouvée avant proposition du PEDT au préfet.

La FSU demande qu'un bilan qualitatif soit fait avant les vacances d'automne (horaires, PEDT, flux d'élèves, conditions de travail des enseignants, des atsem...) Bilan permettant de mettre en évidence les dysfonctionnements (et réussites ?) avant la mise en place généralisée de la semaine à 4j 1/2. Le dasen donne son accord pour décembre au plus tard.

**Obligations de service et emploi du temps des TR, rased, conseillers pédagogiques** : la FSU est opposée à une organisation du type « astreinte » du mercredi et « pointeuse » des heures effectuées. Les TR n'ont pas à subir la désorganisation des rythmes scolaires et ne doivent pas être considérés comme à disposition au-delà de 100 % de leur temps de travail en 2013/2014. Le dasen donne quelques pistes de réflexion : les TR volontaires qui feraient plus de 100 % sur une période donnée (non définie encore) auraient la possibilité de récupérer les heures sur des journées vaquées. La FSU demande que les problématiques personnelles (organisation de garde d'enfants par exemple) soient prises en compte, rappelle que le service des enseignants est hebdomadaire et refuse l'annualisation du temps de travail.

**Occupation des locaux** : Nous rappelons que pour les enfants le temps de classe doit être distingué du temps des TAP et que les locaux scolaires doivent rester le lieu des seuls apprentissages scolaires. Le dasen complète en argumentant sur les difficultés liées au matériel, aux installations, au fonctionnement propre de l'enseignant qui prépare dans sa classe, qui organise l'espace en fonction des activités scolaires. Il ne propose qu'un calendrier d'occupation des locaux. La réponse n'est pas satisfaisante pour nous, elle ne règle aucune des difficultés pointées.

**Conditions de travail des enseignants** : l'augmentation du temps de présence des enseignants à l'école, les difficultés liées à l'occupation des lieux, les animations pédagogiques et concertations reléguées en fin de journée, la fatigue des élèves dégraderont nos conditions de travail. Nous demandons qu'un CHSCT spécifique traite de ces questions-là. Refus du dasen qui indique qu'il attend les conclusions du comité de suivi pour décider de la convocation d'une telle instance. Les représentants des personnels appellent avec force que le comité de suivi des

rythmes n'est pas une instance délibérative, que ce ne sont pas aux représentants des CLSH, de la CAF ou du conseil général (qui par ailleurs ont d'autres prérogatives) d'interroger les conditions de travail des enseignants !

Après de nombreux échanges les organisations syndicales demandent le vote du CTSD sur la question. Le dasen, mettant en doute cette possibilité, fait vérifier les textes en vigueur et finit par s'y conformer.

Vote unanime des représentants des personnels du CTSD pour que le CHSCT soit consulté sur les conséquences de la mise en place de la réforme des rythmes sur les conditions de travail des personnels du premier degré.

**APC (activités pédagogiques complémentaires) et tableaux de service :** la FSU demande que les enseignants puissent garder la main sur l'organisation et les contenus de l'APC sans qu'il y ait substitution ou organisation des activités péri éducatives sur ce temps-là.

Nous réaffirmons par ailleurs notre mandat de retour à 27 h de classe pour tous et le recrutement de personnels de rased en nombre suffisant. Le dasen indique que les enseignants sont responsables et autonomes concernant l'organisation des APC tant qu'ils remplissent le tableau correspondant. Un débat s'engage au sujet du tableau de service demandé aux enseignants. Nous rappelons notre opposition au flicage des collègues et les résultats de l'enquête du SNUipp sur le travail invisible. Nous demandons expressément que les enseignants qui assument leurs responsabilités et leurs missions bien au-delà du cadre légal du temps de service soient libérés de cette obligation systématique de rendre compte de leurs activités professionnelles. Nous pointons ici la pression idéologique ambiante sur les enseignants et les fonctionnaires en général « les fonctionnaires coutent cher, il faut les mettre au travail, qu'ils justifient les impôts... » relayée par l'administration de l'éducation nationale. Nous rappelons par ailleurs que les enseignants sont contrôlés par le biais de l'inspection. Le dasen répond fonctionnaire au service de l'état et liberté sous contrôle !

#### **Carte scolaire :**

*RPI La Pesse/les Bouchoux :* prenant en compte l'erreur sur les effectifs transmis par le sivos en décembre le dasen annonce officiellement la levée de la mesure de carte aux Bouchoux.

*St Germain les Arlay :* pas de fermeture.

Pour ces deux écoles, le comptage à la rentrée sera décisif. Le dasen se réserve la possibilité de revenir sur sa décision si les effectifs annoncés ne sont pas là.

*Voiteur :* fermeture mais comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture.

A notre demande, le dasen accepte de prendre en compte (pour étude au CDEN) les retours d'effectifs transmis au SNUipp par 8 des écoles ayant perdu une classe ou attendant une ouverture.

Les services annoncent de leur côté n'avoir pas d'autres chiffres que ceux de février...

Les organisations syndicales demandent que les situations de toutes les écoles entrées dans le champ d'étude après le changement de seuils en février soient réétudiées au CDEN. Accord du dasen qui indique n'avoir que 8 postes de réserve.

Conformément aux annonces du ministre lors de l'audience accordée aux OS, au conseil général et à la FCPE en février, nous rappelons le possible octroi de 3 postes supplémentaires. Le dasen s'engage à faire remonter la demande au ministre via le préfet.

#### **Questions diverses à l'initiative de la FSU :**

Balance postes/personnes : A ce jour, 25 collègues en surnombre. Prévision de 31 surnombres pour la rentrée.

AVS et suppression de postes : le dasen annonce de manière officielle n'avoir aucune information sur de possibles suppressions de postes.

EVS : le plan d'urgence de juillet 2012 (+ 53 contrats) n'est pas reconduit. A la date du 27 mai 2013 ce sont donc 53 personnes sur 120 qui disparaîtraient des écoles malgré 58 demandes de renouvellement de contrats.

L'administration annonce cependant une possible évolution positive courant juin de la part du ministère pour éviter ces suppressions (le SNUipp demande la pérennisation du plan d'urgence au niveau national en attendant les discussions sur la professionnalisation). Concernant les bilans de parcours, la responsable de la DRH insiste sur le besoin de retour afin de pouvoir défendre les demandes de renouvellement des contrats auprès de Pôle emploi. Dossier à suivre.

Nouvelle grille de notation des enseignants : conformément à la demande des organisations syndicales, le dasen réunira un groupe de travail sur la question des promotions pour vérifier que la nouvelle grille ne pénalise aucun des collègues qui pourraient prétendre à un passage d'échelon.

Poste de direction vacant à l'EREA : alertés par les collègues nous demandons qui remplacera le directeur faisant valoir ses droits à la retraite. Le dasen annonce tranquillement que dans le cadre de la mise en réseau du lycée le Corbusier et de l'EREA le chef d'établissement du lycée le Corbusier prendra aussi la direction de l'EREA et qu'un

collègue assumera les fonctions type proviseur adjoint à Crotenay. Cette décision semble murie depuis longtemps afin de, selon le dasen, répondre aux difficultés de fonctionnement avérées de l'EREA et permettre une meilleure synergie entre les CAP proposés à Crotenay et les filières bac pro du lycée le Corbusier.

Nous faisons état des inquiétudes des personnels de l'EREA, de nos craintes de suppressions de postes dans le cadre de la mise en réseau et demandons qu'une information claire soit rapidement proposée à l'équipe. Le dasen indique le désirer personnellement aussi et regrette que le recteur n'ait pas encore statué, laissant les collègues dans l'expectative.

**Absences récurrentes des IEN :** nous pointons leur absence dans les instances (1 seule ien de circonscription présente à la CAPD mouvement, aucun au CTSD), les dysfonctionnements dans les circonscriptions où les secrétaires ont à gérer les situations difficiles. Le dasen indique que les IEN et des conseillers pédagogiques surveillent les épreuves des 2 concours PE (pour info les indemnités peuvent correspondre à 2 mois de salaire supplémentaire...)

Nous rappelons les faits : un incident grave est survenu dans la circonscription de Champagnole ce matin (géré par le secrétaire de circo), les téléphones sonnent dans le vide, les dossiers ne sont pas suivis, le groupe de travail sur les temps partiels est repoussé, la diffusion des postes vacants aussi (de fait) dans l'attente de leur retour (fin des épreuves le 5 juin !!!).

Le dasen prend la responsabilité de ces dysfonctionnements et reconnaît que la situation est tendue. Nous rappelons que le préfet peut procéder à des réquisitions si besoin (!), et que ce sont les mêmes ien qui accordent des autorisations d'absence *sans traitement et au compte-goutte* sous réserve de nécessité de service aux collègues !

Pour nous il y a nécessité de service des IEN dans les circonscriptions et dans les instances. Nous demandons que le dasen fasse fonctionner les circonscriptions. Les enseignants n'ont pas à subir les choix des IEN d'aller surveiller le concours contre rémunérations supplémentaires. Nous insistons pour qu'ils fournissent les propositions de couplages de temps partiels et soient présents rapidement pour qu'enfin les 230 collègues sans poste puissent postuler sur une liste de postes vacants.

Réponse du dasen : ils ne sont pas là. Les couplages ne pourront être étudiés le 4 juin... Un nouveau calendrier vous sera proposé.

N. Pszola pour la FSU.